

DEL2025_04_091

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 30
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente avril, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 24 avril 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Franck BARTH (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Sophie GERARD (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Laurent CHAINEY (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

FUSION DES ETABLISSEMENTS DU GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE GRAND PARIS NORD EST - AVIS DE LA COMMUNE SIEGE

Sur proposition de Xavier LEMOINE.

Le Groupe Hospitalier Intercommunal du Raincy-Montfermeil (GHILRM) et les Centres Hospitaliers Intercommunaux Robert Ballanger (CHIRB) et André Grégoire (CHIAG) appartiennent depuis 2017 au Groupement Hospitalier de Territoire Grand Paris Nord-Est (GHT GPNE), en direction commune depuis septembre 2018.

La fusion de ces trois établissements s'inscrit dans le cadre du projet médical 2023-2028 du GHT GPNE, lequel s'inscrit en cohérence avec le Projet Régional de Santé 2023-2028.

Le projet médical du GHT porte notamment le plan de transformation du GHT GPNE, qui inclut des investissements immobiliers majeurs sur les trois sites : la reconstruction de l'hôpital du Raincy-Montfermeil, la restructuration du bloc opératoire et la reconstruction de la psychiatrie adulte de l'hôpital Robert Ballanger et la poursuite de la modernisation de l'hôpital André Grégoire à Montreuil.

DEL2025_04_091

Ces projets s'inscrivent aussi dans le plan « L'Etat plus fort en Seine-Saint-Denis », qui se traduit par des investissements dans les domaines de la santé, la justice, la sécurité, l'éducation et l'attractivité pour les agents publics.

L'objectif premier du projet médical du GHT GPNE est de répondre aux besoins de santé de la population de son territoire, marqués par l'impact de la précarité : recours plus tardif au système de santé, forte prévalence des maladies chroniques, décès précoces par cancer plus fréquents. La pandémie du SARS-CoV-2, en 2020, a démontré l'ampleur des inégalités de santé dans la région Île-de-France, une forte surmortalité ayant été observée en Seine-Saint-Denis ainsi qu'un déficit de l'offre de soins. L'accessibilité financière des soins est aussi un enjeu majeur pour la population de ce territoire.

Alors que les besoins ne cessent de croître, l'offre de soins du territoire est déjà insuffisante tant en ambulatoire (densité de professionnels inférieure à la moyenne nationale) que s'agissant de l'offre hospitalière. Face à une offre restreinte, contenue, bridée, la population dont plus de 40% des foyers ne dispose pas de voitures personnelles doit, soit renoncer aux soins, soit parcourir des distances plus grandes pour y accéder.

Le projet médical du GHT GPNE entend répondre aux besoins de santé, par les compétences et la qualité de ses équipes qui développent des projets ambitieux. Il vise l'adaptation de l'offre à la demande, à la fois en qualité, en organisation (intra GHT et départementale) et en quantité (capacités d'accueil). Ce projet médical est ainsi le socle d'un ambitieux projet de modernisation, allant dans le sens d'une intervention renforcée des pouvoirs publics dans un territoire prioritaire.

Le projet médical du GHT Grand Paris Nord Est s'inscrit dans les besoins en santé de la Seine-Saint-Denis en renforçant les coopérations existantes avec les Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis et l'Hôpital universitaire Robert Debré de l'AP-HP, et avec les autres établissements publics de santé du 93, notamment l'EPS Ville-Evrard et le GHT Plaine de France.

Ce regroupement permet d'accroître les capacités d'investissement sur l'ensemble des trois hôpitaux afin de réaliser ces différents projets, tout en conservant chaque offre de soins au plus près des habitants, au sein d'un territoire prioritaire.

Le projet de fusion du GHT GPNE, qui prévoit le maintien d'instances de site, notamment un conseil de surveillance de site, permet de conserver l'autonomie des trois hôpitaux, selon le principe de subsidiarité rappelé dans la Convention de Direction commune du GHT GPNE de 2018. Une stratégie propre à chaque site sera ainsi conservée, en cohérence avec la stratégie commune.

Considérant que la commune de Montfermeil étant la ville siège de l'établissement issu de la fusion qui sera situé 10, Rue du Général Leclerc à Montfermeil ; les élus du Conseil Municipal sont invités à rendre un avis sur le projet de fusion conformément à l'article R.6141-11 du code de la santé publique,

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6141-7-1 et R. 6141-11 ;

Vu le projet de fusion des établissements du GHT GPNE à compter du 1er janvier 2026 présenté au conseil de surveillance du GHI Le Raincy Montfermeil lors de sa séance du 4 avril 2025 et joint à la présente délibération ;

Considérant que le siège de l'établissement issu de la fusion sera situé 10, Rue du Général Leclerc à Montfermeil ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

DEL2025_04_091

1. De rendre un avis favorable à la fusion du Groupe Hospitalier Intercommunal du Raincy-Montfermeil, du Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger et du Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire.
2. De dire que la localisation du futur siège de l'établissement issu de la fusion sera situé 10, Rue du Général Leclerc sur la commune de Montfermeil.
3. De prendre acte que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France pour faire valoir ce que de droit.

Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :

29 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOUANGONOU, M. Karim BENMISSI

6 ABSTENTIONS

M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 09.05.2025
Au Représentant de l'Etat
Publié le 09.05.2025
Montfermeil, le 09.05.2025
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)